



#### **COUPON-REPONSE**

# 22ème Tournoi de Tennis de Table Inter-entreprises & Ecoles Plaine Commune Promotion & Saint-Denis Tennis de Table 93

#### Jeudi 16 octobre à partir de 17 heures

Salle « La Raquette » - Parc des Sports Auguste Delaune 9 avenue Roger Sémat 93200 Saint-Denis

Tournoi réservé aux salariés des adhérents de l'association Plaine Commune Promotion, aux élèves des établissements scolaires partenaires & aux salariés des entreprises partenaires du SDTT93

Raison sociale :		
Nom-prénom :		
<u> Féléphone</u> :		
<u>Email</u> :		
□ souhaite participer au tournoi et je constitue mon/mes équipes.		
Nom et prénom des joueurs	Email	Classement / NC : non classé
EQUIPE N°1		
EQUIPE N°2		
EQUIPE N°3		
EQUIPE N°4		
□ souhaite assister à la manifestation sans participer au tournoi.		

A retourner avant le jeudi 9 octobre 2025 Par email : contact@sdtt93.fr

Contact : Julien JACQUEMONT – Directeur de Saint-Denis Tennis de Table 93

Tel: 06 20 67 56 69 - E-mail: julien.jacquemont@sdtt93.fr





### 22ème Tournoi de Tennis de Table Inter-entreprises & Ecoles

## Plaine Commune Promotion & Saint-Denis Tennis de Table 93 Jeudi 16 octobre à partir de 17 heures

Salle « La Raquette » - Parc des Sports Auguste Delaune 9 avenue Roger Sémat 93200 Saint-Denis

#### **REGLEMENT & ORGANISATION DE LA COMPETITION**

#### 1 - Organisation de la compétition.

Compétition par équipes de 2 joueuses et/ou joueurs <u>2</u> tableaux : 1 tableau « non-licencié.e.s » et 1 tableau « licencié.e.s » Tournois limité à 100 participants soit 50 équipes de 2 joueuses et/ou joueurs.

Rencontre entre 2 équipes : match en 2 sets gagnants de 11 points (la première équipe qui remporte les 2 sets gagne la match).

#### Exemple:

L'équipe A (joueuses/joueurs A1 et A2) rencontre l'équipe B (joueuses/joueurs B1 et B2)

- 1<sup>er</sup> Set : joueuses/joueurs A1 contre joueuses/joueurs B1
- 2<sup>ème</sup> Set : joueuses/joueurs A2 contre joueuses/joueurs B2
- 3<sup>ème</sup> Set si nécessaire : paire A contre paire B

#### 2 - Remarques

Le nombre maximum d'équipes par entreprises est fixé à 4.

En cas de nombre impair de joueuses et/ou de joueurs, il sera formé des équipes interentreprises.

#### 3 - Récompenses

Elles sont attribuées aux 3 premières équipes de chaque tableau.

#### 4 - Equipements

Les participant.e.s doivent se munir d'une tenue et de chaussures de sport, si possible adaptées aux sports en salle.

Des raquettes et des balles sont mises à disposition.